2006-62

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2006 - Convocation du 21/06/2006

Compte rendu affiché le : 07/07/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Présents: M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme

BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. MEYER; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M.

FORGET; M. FERNANDES; M. MACHURAT; Mle MILLET

Absents représentés: M. POINT (pouvoir à M. CHATUT); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme

WYMANN); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme BROSSARD

(pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés: M. GOSSET; Mme BERRA; M. BELLOT; Mme LABASOR; M.

BOUREZG.

D C	α
Ret.	('('

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	24

Objet : Participation des communes au dépliant "Acte Citoyen"

Dans le cadre du **C**ontrat Local de **S**écurité, un dépliant "Acte Citoyen" a été réalisé en collaboration avec les communes de Genay, Albigny-sur-Saône, Fleurieu-sur-Saône, Poleymieux au Mont d'Or et Saint-Germain au Mont d'Or.

La commune étant porteuse du projet, elle a réglé la facture correspondante à la création, l'impression et la fabrication de ce dépliant tiré à 9 500 exemplaires.

La participation de la commune de Genay est prévue dans le cadre du Contrat Local de Sécurité.

Il convient de définir la participation des autres communes partenaires. Cette participation est fixée sur la base du coût unitaire du dépliant et du nombre d'exemplaires commandés par chaque commune :

♣ Albigny-sur-Saône : 1 000 exemplaires

♣ Saint Germain au Mont d'Or : 1 000 exemplaires

⋠ Fleurieu-sur-Saône : 100 exemplaires

♣ Poleymieux au Mont d'Or : 100 exemplaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE la participation des communes d'Albigny-sur-Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Fleurieu-sur-Saône et Poleymieux au Mont d'Or, à la réalisation du dépliant "Acte Citoyen ", sur la base du coût unitaire de ce document et ce, en accord avec les communes concernées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme, NEUVILLE-SUR-SAÔNE, Le 29 juin 2006 Le Maire, Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 04/07/2006 Publication ou affichage du 05/07/2006 Paul LAFFLY, Maire